

Le générativisme (Chomsky)

La grammaire générative est une théorie linguistique élaborée par Noam Chomsky entre 1950 et 1965.), Chomsky définit une théorie capable de rendre compte de la créativité du sujet parlant, sa capacité à émettre et à comprendre des phrases inédites. Il formule l'hypothèse que le langage repose sur des structures universelles innées (comme la relation sujet-prédicat) qui rend possible l'acquisition/ apprentissage par l'enfant de systèmes particuliers qui sont les langues.

Dans cette perspective, la grammaire est un mécanisme fini qui permet de générer (engendrer) l'ensemble infini des phrases grammaticales d'une langue. Cette grammaire est formée de règles qui définissent les suites de mots et de sons permis, elle constitue le savoir- linguistique des sujets parlant une langue, c'est-à-dire leur compétence, l'utilisation particulière que chaque locuteur fait de la langue dans une situation particulière relève de la performance.

1. Les concepts de base de la grammaire générative

A. Compétence /performance : Chomsky substitue à la dichotomie saussurienne langue /parole les deux concepts de compétence / performance. La compétence du sujet parlant (locuteur-auditeur idéal) est le système intériorisé de règles qui lui donne la capacité de produire et de comprendre des phrases nouvelles et qui lui permet d'émettre des jugements de grammaticalité et d'acceptabilité à propos de phrases produites dans des mots de sa langue maternelle.

La performance est la mise en application de cette compétence dans une situation de communication concrète par un sujet parlant déterminé.

B. La structure profonde et la structure de surface : La structure profonde est une structure sous-jacente à toute phrase composée des règles sémantiques et des règles syntaxiques. Elle comprend donc le lexique et les règles syntaxiques de la langue. Cette structure profonde par le biais des règles transformationnelle devient une structure de surface.

2. Les composantes de la grammaire

a. *Une composante syntaxique* : système de règles définissant les phrases permises dans une langue.

b. *Une composante sémantique* : système de règles définissant l'interprétation des phrases générées par la composante syntaxique.

c. *Une composante phonologique/phonétique* : système de règles réalisant en une séquence de sons pour les phrases générées par la composante syntaxique. La composante syntaxique est formée de deux grandes parties :

1. **La base** qui définit les structures fondamentales.

2. **Les transformations** qui permettent de passer des structures profondes aux structures de surface, des phrases qui reçoivent alors une interprétation phonétique.

La base est formée de deux parties :

a. *La composante ou base catégorielle* est l'ensemble des règles définissant une relation grammaticale entre les éléments qui constituent la structure profonde et qui sont représentés par les symboles catégoriel (SN+SV).

b. *Le lexique ou dictionnaire de la langue* est l'ensemble des morphèmes lexicaux d'une langue.

Mère= Nom + féminin+ animé+ humain

La base définit la suite de symboles (Art +N+ Prés +V+ Art + N).

Le lexique substitue à chacun des symboles un « mot » de la langue (La +mère+ t+ finir+ le+ ouvrage).

Les règles de transformation convertissent cette structure profonde en structure de surface : (La +mère+ t+ finir +le+ ouvrage) et les règles phonétiques réalisent : la mère finit l'ouvrage.

Les règles de transformation sont des opérations qui convertissent les structures profondes en structures de surface. Les transformations comptent deux étapes :

a. L'analyse structurelle pour voir si cette structure est compatible avec une transformation définie.

b. Le changement structurel de la suite, par addition, effacement, déplacement, substitution, on aboutit alors à une suite transformée correspondant à une structure de surface. Ainsi, la présence du constituant (passif) dans la suite de base entraîne des modifications qui font que la phrase : la mère finit l'ouvrage. L'ouvrage est fini par la mère.